

**COMMUNE PLOGASTEL SAINT GERMAIN**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**RELATIVE A L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

1- Par arrêté municipal n°2019-042 du 19 juillet 2019 il sera procédé à l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

L'enquête publique se déroulera du 12 août au 13 septembre 2019 inclus soit 33 jours.

2- Au terme de l'enquête publique, le dossier de PLU pourra être approuvé par le conseil municipal de Plogastel Saint Germain, après prise en compte des avis des personnes publiques associées et des conclusions du commissaire-enquêteur.

3- Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné :

M Claude BAIL, Maître principal de la Marine Nationale en retraite, domicilié à La Forest Landerneau en qualité de commissaire enquêteur.

4- Le dossier du projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables en version dématérialisée à l'adresse suivante : [www.plogastelsaintgermain.fr](http://www.plogastelsaintgermain.fr)

5- Le dossier du projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de Plogastel Saint Germain pendant 33 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 et les lundis et samedis de 9h à 12h du 12 août 2019 au 13 septembre 2019 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

-sur le registre d'enquête

-ou les adresser par écrit à l'adresse suivante

**Mairie de Plogastel Saint Germain**

**Place de la mairie**

**29710 Plogastel Saint Germain**

-ou les formuler à l'adresse mail suivante : [mairie@plogastelsaintgermain.fr](mailto:mairie@plogastelsaintgermain.fr)

6- Le dossier du projet de PLU et les pièces qui l'accompagnent, seront consultables sur un poste informatique à la mairie de Plogastel Saint Germain aux horaires habituels d'ouverture.

7- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations les :

- 12 août de 14h à 17h
- 20 août de 14h à 17h
- 30 août de 14h à 17h
- 7 septembre de 9h à 12h
- 13 septembre de 14h à 17h

8- A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire-enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions qui seront tenus à la disposition du public durant un an à la Mairie de Plogastel Saint Germain aux jours et heures habituels d'ouverture.

9- Les informations environnementales (rapport sur les incidences environnementales et son résumé non technique) et l'avis remis, le cas échéant, par l'autorité environnementale, sont consultables dans le dossier du projet de PLU arrêté et les pièces qui l'accompagnent aux mêmes adresses que celles mentionnées précédemment.

10- La personne responsable de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est la Commune de Plogastel Saint Germain représentée par son Maire, Madame Jocelyne PLOUHINEC, Place de la mairie – 29710 Plogastel Saint Germain, 02.98.54.58.57, [mairie@plogastelsaintgermain.fr](mailto:mairie@plogastelsaintgermain.fr).

Le Maire  
Jocelyne PLOUHINEC

